



## FICHE M.1 : QUELLE RECONNAISSANCE OFFICIELLE POUR VOS PROJETS ENVIRONNEMENTAUX EN MILIEU SCOLAIRE ?

*Cette fiche a pour but de vous aider à comprendre les pourquoi et le comment des Systèmes de Management Environnementaux ainsi que d'avoir un aperçu des différents labels d'évaluation et de reconnaissance qui existent (Label Entreprise Ecodynamique, Agenda 21, ISO, ...)*

### 1. UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE STRUCTUREE COMME POINT DE DEPART ?

S'organiser pour mesurer ses impacts sur l'environnement et se coordonner pour initier un ensemble cohérent d'actions visant à les réduire est un défi contemporain. Ce défi consiste à prendre conscience des dommages sur l'environnement des activités que nous menons et à s'engager à se donner les moyens d'actions de les gérer de manière responsable et continue.

Dans les établissements d'enseignement, de formation, les administrations, les entreprises, etc. de nombreuses initiatives se mettent en place. Elles touchent tant leur fonctionnement quotidien, les comportements des personnes, que les infrastructures qui accueillent les activités : *installation de poubelles de tri sélectif, fontaine à eau, réduction du gaspillage alimentaire, consignes d'économies d'eau et d'énergie, utilisation de papier recyclé et matériels scolaires écologiques, limitation des nuisances sonores, pose de régulateurs thermostatiques, réalisation de supports de sensibilisation, de communication, etc.*

Cependant, le travail le plus difficile consiste à induire des changements de comportements, les étendre et les maintenir durablement face aux contradictions quotidiennes de la société moderne.

Au sein des établissements scolaires, en particulier, des efforts soutenus sont réalisés afin de persuader la communauté dans son ensemble à agir, mais sans nécessairement poser des balises qui formalisent, fixent les priorités d'actions, systématisent et améliorent les dynamiques de gestion environnementale.

Le management environnemental, aussi appelé **gestion environnementale**, propose un ensemble de méthodes d'organisation et outils stratégiques, dont le **Système de Management Environnemental**, en abrégé, SME, qui visent à préserver l'environnement et anticiper les dégradations des ressources naturelles à court, moyen et long terme.



## 2. LE SME EST -IL PERTINENT POUR MON ÉCOLE ?

Par rapport aux enjeux environnementaux et de développement humain, le monde éducatif se mobilise quotidiennement pour agir, apporter une assise et davantage de cohérence aux objectifs éducatifs et environnementaux poursuivis dans leur contexte propre.

Mais souvent, des problèmes surgissent : manque d'argent, de temps ou de soutien, essoufflement des acteurs, peu de résultats ou de visibilité, professeurs découragés, élèves démotivés et directions sceptiques.

La mise en place d'un SME à l'école apporte une réponse articulée autour de 3 perspectives stimulantes pour le corps professoral, les élèves, la direction et le personnel technique<sup>1</sup> :

- Une perspective **pédagogique** qui est la méthode, la démarche utilisée
- Une perspective **éducative** qui est la construction de soi dans et par la réalité environnementale
- Une perspective **environnementale** qui est la prise en compte des problèmes environnementaux et la recherche de solutions.

Le SME propose surtout une stratégie de mise au point de projets apparentée aux pédagogies actives comme la pédagogie de projets et de résolutions de problèmes.

Le SME favorise une approche méthodologique qui est **systemique**, **interdisciplinaire**, **participative** et **progressive** dans l'amélioration des performances environnementales.

Enfin, le SME incite à aborder et respecter la réglementation, matière difficile, dispersée et mal connue.

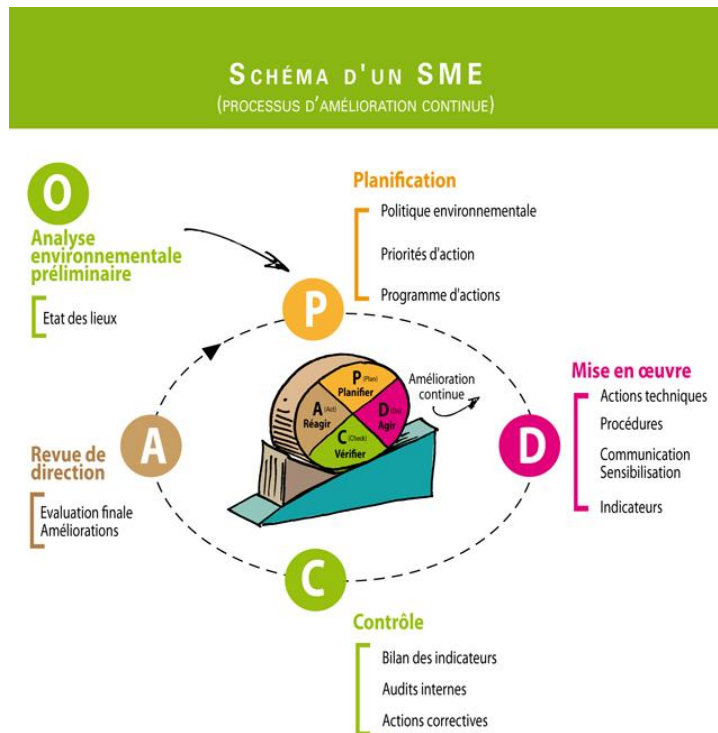
## 3. ► QUELLES SONT LES ÉTAPES DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ?

Un SME inscrit, dans la durée, la volonté d'amélioration environnementale d'une école en lui permettant de se perfectionner continuellement. On parle de processus d'**amélioration continue**. Lorsque les objectifs définis initialement sont atteints, on s'en fixe de nouveaux plus ambitieux. Ces objectifs sont définis dans un nouveau plan d'actions qui sera mis en œuvre pour faire sans cesse progresser la roue de Deming.

Chaque école est libre de décider si elle veut construire un SME ou non. Il s'agit d'une démarche volontaire.

<sup>1</sup> Prof Louis GOFFIN, Séminaire européen Quality schools – novembre 2002





Source schéma: *Les cahiers du Développement Durable, Institut Robert Schuman, 2012.*

<http://les.cahiers-developpement-durable.be/outils/systemes-de-management-environnemental>

#### 4. ► QUELS SONT LES REFERENTIELS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE?

Le Système de Management Environnemental, en abrégé, SME, désigne l'outil de gestion qui formalise l'intégration de l'environnement à travers **des référentiels** officiels dont les plus répandus sont :

- **ISO 14001** (International Standard Organisation),
- **EMAS** (Eco Management and Audit Scheme),
- Entreprise « **Ecodynamique** ».

Chacun de ses référentiels possède des exigences et des niveaux de difficultés spécifiques mais accessibles aux candidats volontaristes comme les écoles. (Voir tableau comparatif)



## 5. SIX GRANDES ETAPES QUI CARACTERISENT LA MISE EN PLACE D'UN SME<sup>2</sup> :

- ↓ L'analyse environnementale initiale constitue la première étape (**PLAN**). Elle correspond à l'état des lieux à réaliser pour connaître sa situation environnementale. Mon école respecte-t-elle la législation environnementale en vigueur ? Quelles sont les activités scolaires qui impactent l'environnement ? Quelles sont les pratiques, comportements dommageables ? quelles sont les initiatives d'amélioration ?
- ↓ La définition d'une politique environnementale (**PLAN**) qui fixe les objectifs, les principes d'actions à suivre dans l'école. La politique environnementale doit donner une vision partagée de ce qui est réalisable et maitrisable à l'échelle de l'école. En pratique, c'est un document rédigé par la hiérarchie de l'école et proposé à l'ensemble de la communauté scolaire et dans lequel les intentions sont formulées. Cette vision doit s'articuler avec les principes directeurs du projet d'établissement de l'école.
- ↓ A partir de l'analyse environnementale préliminaire, l'école va pouvoir établir (**PLAN**) le programme d'actions qu'elle souhaite mettre en œuvre en cohérence avec sa politique environnementale et éducative. Ce programme décrit les objectifs, les actions d'améliorations des performances environnementales à obtenir pour une échéance précise.
- ↓ La mise en œuvre et le fonctionnement du SME (**DO**) concrétisent les décisions prises et impliquent de mettre en place et suivre la réalisation des actions techniques, organisationnelles, des actions de communication (interne et externe), de formation et d'éducation à visée environnementale. Des procédures et consignes sont élaborées à cette étape au cours de laquelle s'ébauche, par ailleurs, la gestion documentaire du système implémenté.
- ↓ Pour s'assurer que les objectifs fixés initialement sont atteints et en progression, il faut contrôler le système et apporter des actions correctives ou préventives (**CHECK**) en continu. L'audit interne constitue l'outil qui permet de vérifier, évaluer et visualiser les efforts réalisés dans un SME. En pratique, il s'agit **d'une auto-évaluation** de la démarche et des réalisations par les personnes directement impliquées.
- ↓ Dans cette dernière étape, il revient à la direction de l'école de passer en revue (**ACT**) son SME dans un objectif d'amélioration continue. Elle se base sur les audits, l'analyse des indicateurs de performance pour actualiser le programme environnemental et définir de nouvelles actions appropriées à la situation.

<sup>2</sup> Guide pour la certification ISO 14001 – Ecoles en route vers la gestion environnementale / coren, 2005



Si toutes ces étapes sont respectées, le système est contrôlé, audité (audit externe) par un tiers pour obtenir une reconnaissance sous la forme d'une labellisation, d'un enregistrement ou d'une certification : label entreprise éco-dynamique, enregistrement EMAS, certificat ISO14001.

Pour motiver et préparer les écoles à adopter des SME, des cas pratiques ont été développés et adaptés aux réalités scolaires : « **Agenda 21** » scolaire, **eco-schools**<sup>3</sup> qui sont de véritables programmes d'éducation, de gestion et de labellisation des écoles pour lesquels le SME est un plus un moyen qu'un objectif. Pour être labellisée, l'école candidate doit passer par une méthodologie de mise au point de projet dont les principales étapes **semblables** à celle du SME : analyse ou audit environnemental, élaboration d'un plan d'actions, mise en œuvre et auto-évaluation et évaluation par un tiers.

### **FOCUS SUR « Entreprise écodynamique »**

En Région Bruxelles-Capitale, le label « **Entreprise Eco-dynamique** »<sup>4</sup> s'est inspiré de la certification **ISO 14001** tout en simplifiant certaines démarches de mise en place.

L'objectif général de ce label est d'instaurer dans les organismes une amélioration continue des résultats environnementaux par l'intégration du SME et des changements de techniques et de comportements.

Pour être labellisé, l'organisme dépose :

- un formulaire de participation et une charte signée
- un dossier de candidature, endéans les 2 ans après la signature de la charte. Ce dossier comprend : une analyse environnementale, une analyse des aspects organisationnels, les actions déjà entreprises et un plan d'actions environnementales pour 3 ans.

Lors de la labellisation, l'organisme doit démontrer qu'il est en règle avec **la législation environnementale en vigueur**.

Par rapport à la **certification ISO14001**, le règlement **EMAS**<sup>5</sup> réclame des entreprises plus de travail car il exige une amélioration des performances environnementales, une déclaration environnementale certifiée par un vérificateur ainsi que l'implication du personnel.

<sup>3</sup> [www.feee.org](http://www.feee.org/) / [www.agenda21scolaire.be](http://www.agenda21scolaire.be/) /

<sup>4</sup> [http://www.bruxellesenvironnement.be/uploadedFiles/Contenu\\_du\\_site/Professionnels/Formulaires/Ecolabel/2005\\_Reglement\\_FR.pdf](http://www.bruxellesenvironnement.be/uploadedFiles/Contenu_du_site/Professionnels/Formulaires/Ecolabel/2005_Reglement_FR.pdf)

<sup>5</sup> <http://ec.europa.eu/environment/emas>  
<http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Professionnels/informer.aspx?id=32574>





	<b>Label entreprise « éco dynamique »</b>	<b>Agenda 21 Scolaire</b>	<b>ISO 14001</b>	<b>EMAS</b>
				
<b>Périmètre de la reconnaissance</b>	Région Bruxelles Capitale	Communauté française de Belgique	International	Europe
<b>But général de la certification/labellisation</b>	Intégration progressive de la gestion de l'environnement	Intégration progressive du Développement durable dans les structures de gestion de l'établissement et les programmes éducatifs	Intégration continue de la gestion de l'environnement	Evaluation et amélioration continue des performances environnementales
<b>Durée</b>	3 ans Plusieurs niveaux de reconnaissance (1,2 ou 3 étoiles)	2 ans Plusieurs niveaux de reconnaissance (1,2 ou 3 planètes)	3 ans	3 ans



## INFOS FICHES-ÉCOLES

<b>Dynamique participative</b>	Pas d'obligation	Oui	Pas d'obligation	Oui
<b>Conformité réglementaire (permis d'environnement)</b>	Obligatoire et préalable à la labellisation	Pas d'exigences spécifiques	Engagement à la conformité réglementaire (obligatoire lors de la recertification)	Obligatoire et préalable à l'enregistrement
<b>Communication</b>	Pas de communication des performances obligatoire	Mise en place d'outils de communication interne et ouverture vers l'extérieur	Pas d'exigences d'une déclaration environnementale	Publication de la déclaration environnementale exigée
<b>Accompagnement à la mise en place</b>	<a href="http://www.bruxellesenvironnement.be">www.bruxellesenvironnement.be</a>	<a href="http://www.coren.be">www.coren.be</a>	Divers acteurs de la consultance environnementale proposent leur service	Divers acteurs de la consultance environnementale proposent leur service
<b>Coût de la reconnaissance</b>	Gratuit	Gratuit	3.000 – 3.500 € minimum	3.000 – 3.500 € minimum
<b>Points d'attention pour la réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Engagement formel du PO et de la direction pour soutenir la démarche</li> <li>✓ Désignation d'un coordinateur soutenu par une équipe de pilotage motivée et formée au vocabulaire technique des référentiels (mettre en place un organe de concertation et coordination)</li> <li>✓ Evaluer les moyens financiers et humains en lien avec les objectifs environnementaux définis</li> <li>✓ Donner de la visibilité aux actions et partager les résultats</li> <li>✓ Impliquer les élèves dans la démarche (mise au point des projets d'amélioration, etc.)</li> </ul>			

